



Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Pérol

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

## RÈGLEMENT NUMÉRO - 219

### MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ

---

ATTENDU QUE l'article 5, de la section I, du règlement numéro 2016, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé laisse place à interprétation;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été conformément donné par monsieur Claude Poulin à une séance ordinaire du Conseil, tenue le 13 novembre 2017 (rés. N° 17-11-07);

ATTENDU QU' un projet de règlement a été conformément adopté à une séance ordinaire du conseil, tenue le 4 décembre 2017 (rés. N° 17-12-04);

EN  
CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Gilles Harvey, appuyé par madame Diane Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement ci-après, portant le numéro **219** soit adopté. Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon décrète donc, par le présent règlement, ce qui suit :

#### ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de :

MODIFIANT L'ARTICLE 5 DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216, ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE DU SECTEUR PRIVÉ.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5, DE LA SECTION I, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216

L'article 5 de la section I, du règlement numéro 216, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé, est modifié de la façon suivante :

En y ajoutant le paragraphe suivant :

L'aide financière accordée en vertu de la présente section ne devra pas excéder 25 % du montant stipulé à l'article 31.1 « conditions supplémentaires », du règlement numéro 216.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Sylvain Tremblay  
Maire

Sylvie Foster  
Directrice générale /  
Secrétaire-trésorière

Avis de motion	le : 13 novembre 2017
Projet de règlement déposé	le : 04 décembre 2017
Adoption du règlement	le : 08 janvier 2017
Règlement publié	le : 12 janvier 2017
Entrée en vigueur	le : 12 janvier 2017